



ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU CSE ILE DE FRANCE RENAULT SAS
1^{ER} TOUR : SCRUTIN DU JEUDI 13 JUIN À 8H30 AU JEUDI 20 JUIN À 14H00

Avec le SM-TE, la chance d'avoir un vrai choix

Section RENAULT
N° 254 30 mai 2024

Même si on n'est pas adhérent à un syndicat

Le 13 juin, les salariés de Renault SAS de l'Etablissement Ile-de-France vont choisir leurs représentants pour 4 ans. Technocentre, Aubevoye, Siège (Boulogne et Plessis), Lardy, Villiers-Saint-Frédéric, Cléon, Douai et Maubeuge. 8 sites principaux, un seul Etablissement, un seul CSE.



Redonnons aux salariés le **pouvoir syndical** dans les instances de représentation du personnel !

Alors que la Direction de RENAULT a besoin de syndicats à sa main pour légitimer ses décisions en signant les accords qu'elle rédige, les électeurs ont un vrai choix avec le **SM-TE** : ne laissez pas passer votre chance !

Le syndicat SM-TE existe depuis 10 ans chez Renault. Fait unique dans le monde syndical, il offre aux salariés une représentation indemne de tout risque de conflit d'intérêt en refusant tout financement d'origine patronale ou politique.

Le SM-TE ne veut pas vivre aux crochets de la Direction. Considérant que les salariés sont adultes et responsables, il se place sous leur contrôle pour offrir ce bien précieux : sa liberté de parole et d'action.

Ce sera le choix des salariés électeurs.

Où est le problème ?

L'Accord de dialogue social Groupe France du 11 septembre 2023 reproduit et amplifie le financement des organisations syndicales représentatives par la Direction, pratique scandaleuse initiée en juin 2000.

Ainsi au niveau Groupe, la CFE-CGC, CFDT, FO, CGT touchent chacun à minima 155 500 Euros chaque année. Et beaucoup plus selon les pourcentages de voix recueillies.

Si la Direction de Renault investit facilement dans le syndicalisme, alors qu'elle agit avec parcimonie quand il s'agit de nos salaires, c'est qu'elle y trouve son intérêt !

Les salariés y trouvent-ils leur compte ? Le SM-TE pense que non, et c'est pour contrecarrer cette pratique que le SM-TE a été créé.

Le SM-TE montre qu'il est possible qu'il en soit autrement.

Ce sera le choix des salariés électeurs.

La représentativité, pour quoi faire ?

Chaque syndicat qui présente des candidats peut obtenir des sièges en CSE. C'est là que la Direction présente les projets d'orientations de l'Entreprise, et que les élus peuvent interpellier la Direction sur les orientations qu'elle prend vis-à-vis de la communauté de travail.

La *représentativité*, atteinte à partir de 10% des suffrages au 1^{er} tour de l'élection, permet aux syndicats de prendre part à la négociation des accords d'Etablissement ou d'Entreprise. C'est important parce que les accords négociés s'appliquent pour tous les salariés et ont force de loi !

Le SM-TE gagnera avec vous cette représentativité dans le nouvel Etablissement Ile-de-France pour porter une voix libre et peser dans les négociations à venir, comme chez HYVIA (38,7%) et AMPERE SAS (10,7%).

**A qui confier les clés de la négociation collective ?
Ce sera le choix des salariés électeurs.**

Le CSE : deux responsabilités, deux budgets (deux salles, deux ambiances) :

1. les *Activités Sociales et Culturelles* (ASC) : les activités de loisirs, voyages, chèques qui consistent à redistribuer la subvention de 2,1405 % de la masse salariale (prise sur le fruit de notre travail).

2. Les *Activités Economiques et Professionnelles* (AEP) : une subvention de 0,22% de la masse salariale, que les élus gestionnaires ont à disposition pour défendre les salariés par des études ou expertises quant aux orientations que prépare l'Entreprise et quant à l'avenir de la communauté de travail.

Les élus gestionnaires (CFE-CGC et CFDT) qui sortent des rangs des syndicats majoritaires aux dernières élections professionnelles décident des orientations de gestion pour ces deux budgets.

Le SM-TE considère que ces orientations sont tout à fait discutables : les ASC telles que gérées font une part excessive aux loisirs, au détriment d'une action de soutien social face aux difficultés de tous ordres qui s'amplifient. Nous considérons que des réponses sont nécessaires dans le cadre des « Activités sociales » du CSE.

Le budget des AEP est à notre sens insuffisamment utilisé pour la défense des salariés ; nous regrettons que les syndicats gestionnaires se soient détournés de cette action de défense des salariés.

CSE du 23 mai 2024 : approbation des comptes 2023 du CSE. Déclaration du SM-TE :

Activités Sociales et Culturelles : Les activités sociales et culturelles de 2023 servent les voyages, loisirs, bons d'achats et offres alléchantes aux salariés avec constance et efficacité. L'engagement à dépenser les sommes allouées est au rendez-vous.

Une ombre au tableau : ces choix d'orientation par les syndicats gestionnaires font qu'une dimension de soutien social du CSE semble faire défaut à la communauté de travail.

Affaires Economiques et Professionnelles : Le contexte de l'Entreprise en 2023 a vu l'entreprise et l'établissement être disloqués avec Horse d'une part et les 4 sociétés Ampere d'autre part.

Les salariés sont dans le plus grand désarroi, mais le CSE ne s'est pas engagé sur le sujet, laissant les salariés livrés aux transferts de la Direction, le rôle du CSE restant limité aux prestations des voyages, chèques cadeaux, et activités de loisirs.

On constate un grand manque en matière d'Expertise, de soutien aux salariés dans le cadre de la responsabilité du CSE et les orientations de gestion en matière d'affaires économiques et professionnelles. [...]

C'est pourquoi l'exercice se termine par un excédent de 379 777 Euros, qui viennent alimenter les quelque 5,9 millions d'euros disponibles en réserve cumulée du budget AEP, qui n'ont pas bénéficié aux salariés pour leur défense.

Les salariés désemparés se satisferont-ils encore longtemps de cette situation et de l'absence de leurs gestionnaires du CSE dans ce contexte économique et professionnel ? Nous avons entrepris avec le SM-TE de réveiller leur attention et y travaillons pour la prochaine élection du CSE Ile de France.

Sur l'approbation des comptes 2023, les élus SM-TE n'étant pas gestionnaires ne se prononcent pas et s'abstiendront.

Résultat des votes : **Favorable** : CFE-CGC, CFDT, CGT **Abstention** : SM-TE, SUD

L'élection du 13 juin 2024 est l'occasion pour les salariés de reprendre la main sur leurs affaires au CSE. Le **SM-TE se présente comme alternative crédible aux syndicats en place.**

Ce sera le choix des salariés électeurs.

Faites le choix de la liberté syndicale avec le **SM-TE, vous ne le regretterez pas !**

Contact : 06.98.05.13.80 / sm-te@travaillonsensemble.org / X @SyndicatSMTE

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Pour adhérer : www.travaillonsensemble.org Cotisation annuelle de base 2024 : Emploi non Cadre : 48 € - Emploi Cadre : 60 €